

LA LIBERTÉ

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.
(Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. (Pie IX.)

O. I. X.

M. V. X.

Libenter etiam perspeximus vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adharere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.
(Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

ABONNEMENTS

	SUISSE	ÉTRANGER
Un an	12 Fr.	25 Fr.
Six mois	6 » 50	13 »
Trois mois	4 »	7 »

Bulletin politique

Les prochaines Encycliques. — M. Eugène Veillot a rapporté en détail et pour ainsi dire textuellement, ce qui s'était passé dans l'audience où Léon XIII lui a adressé, ainsi qu'au grand journal catholique, *l'Univers*, des éloges si encourageants.

Le rédacteur en chef de *l'Univers* dit, entre autres choses, que le Saint-Père a daigné lui parler « de deux Encycliques en préparation, l'une sur les questions sociales, si graves en elle-mêmes et que la licence de la presse et la toute puissance donnée au suffrage universel menacent de rendre si redoutables; l'autre définissant des points sur lesquels de bons catholiques eux-mêmes ont des idées confuses et dangereuses. »

Ce passage de l'article de M. Veillot confirme ce que nous avons dit au sujet des Encycliques en question, dont nous savions que le Pape avait déjà entretenu un haut personnage.

La Russie et le Saint-Siège. — Le czar n'a pas cru pouvoir se dispenser de joindre ses compliments à ceux de tous les souverains, à l'occasion du Jubilé pontifical. Sans doute la considération de la Pologne catholique, dont le sentiment ne sera pas à dédaigner dans l'avenir que ménage la situation politique de l'Europe, a dû entrer pour une bonne part dans la détermination prise par le majesté moscovite.

Le czar s'est donc exécuté à l'égard du Saint-Père; mais il s'est exécuté à la russe. Tout l'intérêt de la dépêche que nous publions à la *Chronique générale* est dans le dernier membre de phrase: «... Désireux d'assurer les intérêts religieux de mes sujets catholiques, je ne doute pas que la haute sagesse dont Vous avez donné tant de preuves ne permette de concilier les besoins de l'Eglise romaine en Russie avec les principes fondamentaux de mon Empire. »

On sait que les principes fondamentaux de l'empire russe sont essentiellement contraires à la liberté catholique, tellement que l'Eglise catholique n'y pourrait jouir d'aucune liberté suffisante sans que ces mêmes principes fussent abandonnés ou que l'autocrate de toutes les Russies voulût n'en pas tenir compte. Il ne faudrait pas pour cela que la Russie fût victorieuse dans la prochaine guerre!... Car l'Europe serait bien près d'être cosaque, selon la prédiction de Napoléon, et la sainte Eglise subirait le plus odieux des régimes dans les pays réduits au panslavisme.

Le roi subalpin et le Saint-Siège. — Le roi Humbert, recevant une députation du Parlement, n'a pas manqué de jouer son rôle habituel dans la comédie tragique de l'Italie une. Il aurait, d'après une dépêche, pris acte des fêtes du Jubilé pontifical pour signaler la liberté dont jouit le Pape dans Rome soumise à la Révolution. Et cela le

jour même de la révocation du duc Torlonia, pour une simple visite de courtoisie faite au Cardinal Vicaire.

Les Italiens en Afrique. — La situation des Italiens à Massouah est de plus en plus menacée. Il est à craindre que leur incommensurable préomption ne soit payée de beaucoup de sang versé en vain.

France. — C'est aujourd'hui que doivent avoir lieu les élections sénatoriales. Plusieurs départements sont sans candidats conservateurs: c'est la suite de la politique si habile de M. le comte de Paris.

La démission de M. de Mahy, ministre de la marine, est donnée comme certaine; celle du général Logerot, ministre de la guerre, est démentie.

L'ENCYCLIQUE

A L'ÉPISCOPAT BAVAROIS

A la veille de célébrer son Jubilé sacerdotal, Notre Très-Saint-Père le Pape a rempli un nouvel acte de sa suprême sollicitude apostolique. Il vient d'adresser aux évêques de Bavière une de ces admirables Encycliques qui, s'adaptant aux besoins particuliers des divers peuples chrétiens, sont en quelque sorte comme les visites pastorales que le Vicaire de Jésus-Christ remplit au milieu d'eux, pour leur signaler avec la plus touchante vigilance, les maux et les périls qui les menacent, et leur tracer les moyens de les conjurer. Nous avons déjà reçu par dépêche un premier résumé de l'Encyclique *Officio sanctissimo*. Mais il importe d'en donner une analyse plus complète et d'en traduire même les principaux passages qui, par les questions qu'ils traitent, touchent aux plus graves intérêts de tout le monde catholique.

Après avoir rappelé, au début de l'Encyclique, ses longs et patients efforts en faveur de la paix religieuse en Prusse, les résultats déjà obtenus et ceux qu'il en espère encore, le Souverain-Pontife traite de la situation de l'Eglise en Bavière, « non, dit-il, qu'elle puisse être comparée à ce qu'elle était d'abord en Prusse, mais parce que le catholicisme y a été la gloire des ancêtres et qu'ainsi il est à désirer d'autant plus que tout inconvenient contraire à la liberté de l'Eglise soit éliminé. »

A cet effet, le Saint-Père retrace l'histoire de l'heureux accord qui a régné en Bavière entre les deux pouvoirs, depuis le temps de l'apostolat de saint Séverin et depuis les saints évêques Rupert et Boniface, jusqu'à Grégoire XVI et à Pie IX, dont l'Encyclique rappelle les lettres pleines de sollicitude adressées aux évêques de Bavière.

Pendant, le malheur des temps et la guerre qui, dans plusieurs pays, ne cesse pas encore de sévir contre l'Eglise, récla-

ment un zèle de plus en plus ardent de la part des pasteurs spirituels. Ce zèle, l'Encyclique *Officio sanctissimo* veut d'abord qu'il soit consacré à la parfaite formation du clergé et à revendiquer à cet effet la pleine liberté de l'Eglise dans la direction des séminaires.

« On a édicté quelque part, dit le Saint-Père, et l'on applique des lois qui empêchent ou entravent pour le moins la libre formation du clergé et sa direction d'après la discipline qui lui convient. Pour Nous, que ce point intéresse au plus haut degré, Nous jugeons qu'il faut maintenant, comme Nous l'avons fait en d'autres occasions, manifester ouvertement Notre intention et Nous efforcer de tout Notre pouvoir de maintenir saint et inviolable le droit de l'Eglise. C'est, en effet, le droit natif de l'Eglise, en tant que société parfaite en son genre, de réunir et de former, dans le royaume pacifique que Jésus-Christ a fondé sur la terre pour le salut du genre humain, la sainte milice qui ne nuit à personne et qui est pour beaucoup d'un puissant secours. »

Traçant ensuite les devoirs du clergé, le Saint-Père insiste particulièrement sur « la nécessité de réfuter et d'extirper les erreurs multiples qui, par suite de l'ignorance, de la malice, ou des préjugés, détournent les esprits de la vérité catholique et leur en inspirent même le dégoût. Ce devoir suprême, qui consiste à exhorter à la saine doctrine et à reprendre ceux qui la contredisent, appartient au clergé, à qui Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a légitimement imposé, lorsqu'il lui a donné de par son pouvoir divin le mandat d'instruire toutes les nations; » et pour que ce devoir soit rempli d'une manière efficace, il faut que « les évêques, élus pour tenir la place des Apôtres, siègent comme maîtres et docteurs dans l'Eglise de Dieu, et que les prêtres soient leurs auxiliaires. »

De même, afin d'enflammer de plus en plus le zèle du clergé à défendre la vérité et à combattre l'erreur, le Souverain-Pontife rappelle les écrits admirables des Pères de l'Eglise et la lutte incessante qu'ils ont soutenue dès les premiers temps contre les païens et les hérétiques, pour maintenir intacte la saine doctrine.

« Voilà, s'écrie-t-il, les luttes qui ont été soutenues par nos pères et qui leur ont valu ces splendides victoires qu'ils ont remportées non seulement par leur vertu et les armes de la foi, mais grâce aussi aux secours de la raison humaine. »

Et l'Encyclique ajoute à l'appui: « L'harmonie admirable de la foi avec la raison, quoique mise en relief par beaucoup de travaux assidus, resplendit cependant à la vue de tous et comme concentrée dans un seul édifice qui est la Cité de Dieu de saint Augustin et la double Somme de saint Thomas d'Aquin. C'est dans ces livres que se trouve condensé tout ce qui a fourni matière aux

disputes et aux méditations des savants, et c'est là que l'on peut trouver les sources et les éléments de cette doctrine éminente désignée sous le nom de théologie chrétienne. »

Et puisque les anciennes luttes se renouvellent et que les ennemis de l'Eglise répètent les sophismes de leurs devanciers, il faut chercher dans l'arsenal de la grande doctrine catholique les armes qui ont déjà fait de si bonnes preuves, surtout pour combattre, comme le dit l'Encyclique, les rêves ineptes de l'idéalisme, l'abject matérialisme, ainsi que les erreurs des rationalistes et des naturalistes. L'Encyclique insiste aussi à ce propos sur l'utilité de la philosophie pour en faire le puissant auxiliaire de la théologie dans ces luttes, sur la nécessité, pour assurer la victoire, d'être soumis en toute chose au Pontife romain, selon la sentence de saint Thomas disant que cette soumission est nécessaire au salut; enfin sur l'éclat que la doctrine du clergé doit recevoir d'une vie sans reproche, afin qu'elle soit vraiment comme un flambeau placé sur le candélabre pour éclairer tout le peuple fidèle.

Passant ensuite aux rapports du clergé avec l'autorité civile, l'Encyclique rappelle le mot de l'Evangile: *Rendez à César ce qui appartient à César* et dit: « Bien nobles et dignes sont les fonctions que Dieu souverain maître et dominateur a imposées aux princes, afin que, par leurs conseils et leur sagesse, ils gouvernent les peuples dans la justice et pour qu'ils en assurent et en accroissent la prospérité. Il faut donc que le clergé remplisse exactement tous les devoirs civils, dans un esprit non de servitude, mais de respect, par sentiment de religion et non par crainte; en sauvegardant ainsi par une juste soumission sa dignité de citoyens et de prêtres du Seigneur. Que, s'il arrive que le pouvoir civil empiète sur le terrain des droits de Dieu et de l'Eglise, il faut que les prêtres aussi bien que tout chrétien donnent un lumineux exemple de l'accomplissement de leur devoir au milieu des hostilités contre la religion; ce devoir consiste à supporter d'abord les adversités sans se plaindre et avec un grand courage; à être prudent dans la tolérance du mal, à n'approuver en rien les méchants; mais si l'alternative se présente de violer les lois de Dieu ou de plaire aux hommes, il faut alors d'une libre voix répéter la noble parole des Apôtres: *Il est nécessaire d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* »

Après avoir parlé de la formation du clergé, l'Encyclique traite de l'éducation de la jeunesse en général et renouvelle les plus sages exhortations sur les devoirs qui incombent de ce chef aux familles chrétiennes, ainsi que les avertissements les plus graves sur les périls des écoles athées où l'on n'enseigne aucune notion de Dieu et de sa loi, comme aussi

Dernières dépêches

Rome, 5 janvier.

Le Pape a reçu hier au Vatican, en audience collective, les membres présents à Rome des comités diocésains formés pour la célébration du Jubilé papal. Les délégués étaient au nombre de plusieurs centaines, parmi lesquels beaucoup de prêtres et de moines.

Les chefs du grand pèlerinage national italien seront reçus par le Pape aujourd'hui, après une messe papale qui sera célébrée à Saint-Pierre, mais qui ne sera pas absolument publique comme celle du 1^{er} janvier. Le pèlerinage italien se compose d'environ 20,000 personnes.

Le Pape répondra à leur adresse par un discours dans lequel il sera question des rapports de l'Eglise et de l'Etat en Italie.

Rome, 5 janvier.

M. Flourens, ministre des affaires étrangères, a reçu une dépêche de M. Crispi, président du conseil des ministres, lui annonçant que le gouvernement italien avait

admis le principe d'une réparation au sujet de l'incident de Florence.

Cette satisfaction serait déjà donnée à l'heure présente, si le ministre de la justice à Rome ne se trouvait pas actuellement malade.

Bucharest, 5 janvier.

On travaille jour et nuit dans les arsenaux de l'Etat. Le nombre d'ouvriers a été plus que doublé. On en conclut que la Roumanie tient à se préparer pour toutes les éventualités. Sous peu, M. Colognecano, ex-ministre des affaires étrangères, interpellera le gouvernement au sujet de tous ces préparatifs.

Berlin, 5 janvier.

A l'occasion de la grande réception du jour de l'an, l'empereur Guillaume a causé longtemps avec le général Henduck, commandant du 15^e corps d'armée (Alsace-Lorraine). Faisant allusion à une demande de retraite que le général lui avait adressée il y a quelque temps, l'empereur lui a dit: « Vous êtes trop jeune encore, et du reste pour le moment je ne peux pas encore me passer de vous. »

Saint-Petersbourg, 5 janvier.

Les journaux de Saint-Petersbourg constatent que le pays est parcouru par de nombreux espions prussiens déguisés en marchands ou en voyageurs de commerce.

Rome, 5 janvier.

L'*Osservatore romano* publie une dépêche du khédivé d'Egypte félicitant le Saint-Père pour son Jubilé.

Rome, 5 janvier.

La *Riforma* déclare que l'Italie n'a jamais fait au Vatican aucune proposition de conciliation.

Le Vatican a cherché à obtenir des concessions matérielles, mais l'Italie ne modifiera pas sa politique à l'égard du Pape.

Londres, 5 janvier.

D'après une dépêche de Constantinople au *Daily-News*, la Russie essaierait une entente avec la Grèce, la Roumanie, le Montenegro et la Turquie sur les bases suivantes:

La Turquie recevrait la Bosnie et céderait Erzeroum à la Russie moyennant renonciation de cette puissance à l'indemnité de guerre.

La Grèce obtiendrait une rectification de frontière.

Une partie de l'Herzégovine serait donnée au Montenegro.

La Roumanie obtiendrait une partie de la Transylvanie.

Dernières nouvelles

Conseil d'Etat. (Séance du 4 janvier 1888.) — Le Conseil autorise la commune de Villarvolard à contracter un emprunt.

— Il confirme dans leurs fonctions:

MM. Emile Perrier, procureur général; Dupraz, François, syndic de la commune de Rue; Brayoud, Maurice, syndic de la commune de Massonnens; Deschenaux, Alphonse, syndic de la commune de Morlens.

Il nomme: M. Volery, Alphonse, instituteur à l'école de Montagny-les-Monts.

des écoles appelées *neutres* auxquelles il faut opposer des instituts ouvertement catholiques. Le Souverain-Pontife montre éloquentement qu'il y a de l'intérêt du pouvoir civil lui-même de veiller à la saine éducation de la jeunesse, et voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Lorsqu'on méprise ce suprême et divin magistère qui nous ordonne de respecter l'autorité de Dieu et de croire d'une foi certaine tout ce qu'Il a révélé, il arrive que les sciences humaines tombent dans l'abîme des erreurs les plus pernicieuses, notamment du *naturalisme* et du *rationalisme*. De là, cette licence qui est laissée à tous en fait de jugements et d'opinions sur les choses intellectuelles et surtout en fait de conduite pratique; de là, l'affaiblissement jusqu'à l'humiliation de l'autorité des gouvernants. Du moment, en effet, qu'on laisse propager la funeste doctrine, que les hommes ne sont nullement sujets au pouvoir et à la direction de Dieu, il n'est pas étonnant qu'ils secouent aussi le joug de tout autre pouvoir. Une fois détruits les fondements sur lesquels toute autorité repose, la société humaine se dissout, la chose publique s'effondre, et il ne reste plus que la force des armes et les horreurs du crime.... Ainsi donc la prudence civile elle-même conseille de laisser aux évêques et au clergé la part qui leur revient dans l'instruction et l'éducation de la jeunesse. »

Avec non moins de force et de sollicitude apostolique, le Saint-Père dénonce le « fléau » de la franc-maçonnerie, non seulement en ce qu'elle a de violent et d'ouvertement inique, mais aussi dans les embûches et les perfidies auxquelles elle se plait le plus souvent à recourir pour mieux tromper ses victimes.

Voici maintenant la conclusion de ce document magistral en ce qui concerne la liberté de l'Eglise et les rapports des deux pouvoirs :

« Quant aux biens propres de l'Eglise, que Nous avons le devoir de conserver partout et toujours et de défendre contre toute attaque, le point capital, sans doute, c'est qu'elle jouisse de toute cette liberté d'action qui est requise par sa mission de pourvoir au salut des hommes. Nous voulons parler de cette liberté divine assurée par le Fils unique de Dieu, qui a fondé l'Eglise au prix de son sang, qui l'a établie d'une manière stable au milieu des hommes, qui a voulu lui-même la diriger, et cette liberté est tellement propre de l'Eglise, en tant qu'œuvre parfaite et divine, que ceux qui agissent contre cette liberté le font contre Dieu même et contre leur devoir.

« En effet, comme Nous l'avons dit plusieurs fois, Dieu a constitué son Eglise, afin qu'elle ait à poursuivre, à assurer et à dispenser les biens suprêmes des âmes, qui sont de beaucoup supérieurs à tous les autres, et afin que, avec les secours de la foi et de la grâce, elle amène les hommes à vivre dans le Christ de cette vie nouvelle d'où résulte le salut éternel. Et puisque la nature et les droits de toute société sont indiqués surtout par les causes en vertu desquelles elle existe et par les fins qu'elle poursuit, il en découle évidemment les conséquences

suivantes : l'Eglise est une société aussi distincte de la société civile, que sont distinctes entre elles les causes prochaines et les fins de l'une et l'autre société; l'Eglise est en outre une société nécessaire qui embrasse tout le genre humain, puis-que tous sont appelés à la vie chrétienne et que ceux qui refusent de s'y adonner ou qui la renient en sont à jamais éloignés et se voient privés de la vie céleste; c'est enfin une société de plein et propre droit, et d'un genre tout à fait supérieur à cause de l'excellence même des biens célestes et immortels auxquels elle se consacre tout entière. Or, nul n'ignore que les causes libres ont le libre pouvoir de se servir de tout ce qui convient à leur usage.

« Il appartient donc à l'Eglise, comme des instruments à elle propres et nécessaires, de pouvoir à son arbitre enseigner la doctrine chrétienne, administrer les très saints Sacraments, remplir les fonctions du culte divin, ordonner et régler toute la discipline du clergé; toutes charges et bienfaits dont Dieu a providentiellement voulu que l'Eglise, et elle seule, fût investie et douée. A elle seule, Il a ordonné que fussent confiées comme en dépôt toutes les choses qui, par son inspiration, ont été annoncées aux hommes; c'est elle enfin qu'Il a constituée la seule interprète, gardienne et maîtresse très sage et très sûre de vérité, dont les particuliers aussi bien que les nations doivent écouter et suivre les préceptes; il est pareillement certain que l'Eglise a reçu de Lui le libre mandat de se prononcer et de statuer sur tout ce qui peut le mieux conduire à ses fins.

« C'est donc sans motif que les pouvoirs civils prennent ombrage de la liberté de l'Eglise, puisque, en définitive, le principe du pouvoir civil et sacré est le même, et c'est Dieu uniquement. Aussi ne peuvent-ils être en désaccord entre eux, ni s'entraver ou s'éliminer réciproquement, puisque Dieu ne saurait ne pas être conséquent avec lui-même et que ses œuvres ne sauraient être en lutte entre elles, mais qu'elles se distinguent plutôt par l'admirable accord de leurs causes et de leur nature. Il est évident en outre que lorsque l'Eglise catholique, obéissant aux ordres de son Auteur, imprime ses marques distinctives sur les peuples, elle n'envahit nullement le domaine du pouvoir civil et elle n'en attaque en rien les droits, qu'elle défend au contraire et consolide, à l'exemple de ce qui arrive pour la foi chrétienne qui, bien loin d'ôter les lumières de la raison humaine, leur ajoute plutôt une nouvelle splendeur, soit qu'elle les préserve des erreurs que l'humanité peut encourir, soit qu'elle les fasse pénétrer plus avant et plus haut dans le vaste champ des choses intellectuelles. »

Confédération

Conseil fédéral. — Depuis le 1^{er} janvier courant, quelques modifications ont été apportées dans l'organisation des départements du Conseil fédéral.

Ainsi, le département de l'extérieur a, dans ses attributions, outre celles de l'ancien

département politique: a) une section du commerce qui s'occupera des traités de commerce, des tarifs de péages internationaux, des expositions internationales, des marques de fabrique, de la protection des inventions et de la propriété littéraire et artistique, du contrôle des marchandises en or et en argent, de la publication de la *Feuille officielle du commerce*; — b) une section de l'émigration.

Le registre du commerce est dans les attributions du département de justice et police.

Le département de l'agriculture et de l'industrie a une première section d'industries, qui s'occupera en outre des différentes lois sur la protection au travail et sur l'assurance en cas d'accident, de la surveillance des compagnies d'assurance, des expositions nationales suisses, des poids et mesures, — une seconde section d'agriculture, qui s'occupera aussi de la police sur les épizooties, des mesures à prendre contre les fléaux menaçant l'agriculture (phylloxera, etc.), — d'une troisième section forestière s'occupant des forêts, de la chasse et de la pêche.

Vente de l'alcool. — On sait que le Grand Conseil de Bâle a institué le monopole de l'Etat pour la vente au détail des alcools; celui du canton d'Argovie songe à suivre cet exemple: il a chargé le conseil d'Etat, sur la proposition du pasteur Baumann, d'étudier la question. Dans le canton de Berne, il se produit un mouvement dans un sens analogue.

Le landrath de Bâle-Campagne a interdit, le 29 décembre 1887, la vente au détail des spiritueux dans les épiceries. Plusieurs négociants de Liestal, atteints par cette décision, ont recouru auprès du Conseil fédéral contre ce qu'ils estiment être une violation de la liberté du commerce. Ils ont prié en même temps le gouvernement bâlois de suspendre l'effet de l'arrêté du landrath jusqu'au prononcé du Conseil fédéral. Le gouvernement a souscrit à cette requête.

CORRESPONDANCE DU TESSIN

3 janvier 1888.

Introduction. — Les journaux libéraux-modérés et la *Liberté*. — La presse chez nous. — Une victoire radicale. — Travail électoral. — Fondation de cercles conservateurs. — Le Tessin et le Jubilé pontifical de Léon XIII. Vous voulez donc que je vous écrive de temps à autre. Eh bien! me voilà, tel que je suis, mais avec la meilleure volonté du monde. Il m'est trop agréable de pouvoir vous renseigner sur ce qui se passe au Tessin — sous ce ciel bien qui nous rappelle que, quoique Suisses d'esprit et de cœur, nous habitons un coin de l'Italie — ma chère *Liberté*, ce vaillant journal que je voudrais voir plus répandu aussi chez nous, au moins autant que le *Journal de Genève*, la *Gazette de Lausanne* et le *Nouvelliste vaudois*; feuilles qui peuvent plaire aux libéraux de toutes nuances, y comprise la nuance *modérée*, mais non à de vrais conservateurs. Et si je ne me trompe, un bel avenir est réservé aussi, dans notre canton, à votre journal. Maintenant que vous en avez réduit le prix d'abonnement — chose dont je vous félicite — je la remarque plus fréquemment dans mes visites, et même hier, dans un cercle d'amis où l'on parlait de la *Liberté*, un des chefs de notre parti conservateur disait d'elle: c'est un journal très bien fait et qui mérite tout notre appui.

A propos de la bonne presse, il faut dire que le devoir de la soutenir est bien mieux compris chez vous que dans le Tessin. Notre vaillante *Liberté*, qui heureusement conti-

nuerait à paraître chaque jour aussi en 1888 pourrait vous en donner bien des preuves. Parmi nous, il y a encore trop de gen myopes, qui ne savent être larges que dans les petites choses. Ces messieurs ont, par fait il, oublié trop tôt le passé: je ne voudrais pas que l'avenir vint le leur rappeler lorsqu'il sera trop tard.

Le mois de décembre, qui vient d'expirer nous a joué, à nous conservateurs, un bien mauvais tour dans le cercle de Glubiasco. I s'agissait de remplacer notre ami le député au Grand Conseil Antognini, décédé. Le dimanche, 18 décembre, contre toute attente nous vîmes sortir victorieux des urnes élections locales, par environ 70 voix de majorité, le nom du candidat radical M. François Berta. Mais ce résultat n'est dû qu'à une surprise: les radicaux doivent leur facile triomphe à l'excès de confiance dans lequel nos bon amis se berçaient comme toujours. Nous devons espérer que la position sera reconquis aux élections générales de 1889.

Néanmoins il faut avouer que nos adversaires travaillaient, comme nous disons, *feb briment*. Un de mes amis m'écrivit de Lugano, que dans cette contrée il semble qu'il messieurs les radicaux, et surtout la loge... solent vraiment *endiablés* — *hanno il dia volo in corpo*. — On prévoit que la lutte de 1889 sera acharnée; mais on est également sûr que nous l'emporterons, et même avec éclat, pourvu que nous fassions notre devoir. A l'approche du danger nous sommes heureux de constater qu'aussi nos rangs s'animent et se réorganisent. A Locarno, — la citadelle du conservatisme — les conservateurs viennent de fonder un Cercle à eux, appelé *Unione popolare*, dont les statuts ont été calqués sur ceux de votre Cercle catholique de Fribourg. Il a déjà reçu un très grand nombre d'adhésions, et je croie savoir que l'exemple de Locarno sera bientôt suivi dans d'autres localités importantes. Ce qui constitue pour nous un gage sûr de l'avenir c'est que les jeunes gens sont très nombreux dans le Cercle de l'*Unione popolare*, pleins d'enthousiasme en même temps que d'esprit de sacrifice et de dévouement aux chefs vénérés qui nous ont déjà conduits aux belles victoires de 1875, 1877, 1881 et 1885.

Notre excellent Gouvernement a décidé, lui aussi, d'adresser à Sa Sainteté Léon XIII ses hommages, dans la joyeuse occasion de son Jubilé sacerdotal. Notre très digne pasteur, Mgr Molo, offre au Pape un superbe cadeau que j'ai eu le bonheur d'admirer, quoique pas encore achevé, à la *Pre-Espozizione* de Milan. C'est une magnifique statue en bronze doré du grand Pontife, dans l'attitude d'écrire ses admirables Encycliques. Le travail, très remarquable, a été exécuté par le célèbre sculpteur Bellosio, de Milan.

Le mouvement des offrandes pour les noces d'or de Léon XIII est assez accentué aussi dans le Tessin. On regrette néanmoins que des circonstances fâcheuses aient empêché de mieux le régler. Une bonne partie des dons est en argent. Je note, parmi eux, ceux de M. Respini et de sa famille, de M. Magatili et d'autres personnages importants du parti conservateur tessinois. La paroisse de Cavigno, lieu d'origine de M. le député Frédéric Balli, cet homme admirable, qui est en même temps un catholique modéré, un brillant écrivain, un riche généreux et un de nos plus sympathiques orateurs, ce village donne une riche étoile, splendide et brodée.

La littérature a voulu aussi chez nous apporter son tribut dans ce concours de piété filiale; mais je vous en parlerai prochainement, cette correspondance étant déjà assez longue.

M.

LE DRAME

DES

CHAMPS-ELYSEES

par HIPPOLYTE AUDEVAL

— Ecoute, reprit-il: Grande séance des chiens savants, dressés et présentés par M. Francastor, assisté de son fidèle serviteur Sébastien Goffin. »

Francastor répéta Julien.

— Oui, le monsieur en habit noir et cravate blanche s'appelle Francastor. Est-ce qu'il ressemble à ton père?

— Beaucoup. J'ai même cru... Me serais-je trompé? Vous avez dit?...

— Francastor. Tiens, lis.

Julien lut, et un doute se glissa dans son esprit.

Très peu au fait de certaines mœurs et coutumes, il ignorait que parfois les gens changent de nom.

Reproduction interdite pour les journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des gens de lettres.

— Mon garçon, continua M. Lavernède d'un ton grave, te souviens-tu de la rue où ta pauvre mère est morte?

— Rue Gracieuse. J'étais bien jeune...

— C'est là que tu as vu ton père pour la dernière fois, là qu'était son domicile, celui de ta mère et le tien.

— Oui, monsieur Lavernède.

— Eh bien, Julien, nous allons de temps en temps rue Gracieuse, ma femme et moi, savoir si ton père est revenu ou a écrit. Nous sommes certains qu'il n'y a pas reparu. Or, peux-tu supposer que, s'il était à Paris, ton père ne se serait pas empressé d'accourir dans cette maison de la rue Gracieuse, la seule où il pourrait avoir de tes nouvelles?

— Oh! non, je ne suppose pas cela, répondit Julien avec élan. Vous avez raison. Je n'avais pas réfléchi. Si mon père était à Paris, évidemment il aurait cherché à me voir.

Pendant cette conversation, le moment de l'entr'acte était arrivé.

Les spectateurs allaient et venaient, tandis que les deux époux demeuraient à leurs places ainsi que Julien, absorbés tous les trois par l'incident qui venait d'avoir lieu et qui les touchait de si près.

Une ouvreuse se présenta pour recevoir le prix du petit banc offert à madame Lavernède.

— Madame, demanda M. Lavernède, pourriez-vous me dire de quel pays est M. Francastor, dont nous venons d'applaudir les chiens savants.

— C'est un Italien, répondit l'ouvreuse sans hésiter.

Monsieur et madame Lavernède poussèrent un soupir de soulagement.

Quant à Julien, il fut pleinement convaincu qu'il avait été dupe d'une ressemblance.

— Un Italien, pensa-t-il... Ce n'est pas mon père.

VII

Le lendemain, un homme vêtu d'un de ces grands gilets de tricot et à manches comme en portent les valets d'écurie, d'un pantalon noir malpropre et de savates qui ne lui tenaient pas aux pieds, se trouvait seul dans un de ces logis bizarres comme on n'en rencontre qu'à Paris.

L'homme était M. Francastor, montreur de chiens savants.

Le logis était un terrain sablé avec une toiture en verre et dans le fond duquel on entrevoit des réduits sombres, les uns ouverts comme des cases à animaux, les autres fermés par des rideaux comme des habitations humaines, des chambres munies de portières d'étoffes flottantes.

Situé rue de Ponthieu, près des Champs-Élysées, dans une cour au milieu de bâtiments irréguliers qui par leur vétusté semblaient dater des origines de ce quartier peu ancien, cet emplacement avait été aménagé pour y établir une photographie équestre, qui avait végété quelque temps.

Nous disons *photographie équestre* parce que c'était là le titre pris par cet établissement, pour indiquer qu'on n'y faisait que des portraits d'hommes et de femmes à cheval.

La toiture vitrée avait été construite pour laisser la lumière du jour arriver librement, et une partie de cette toiture était en verre bleu pour donner dans quelques endroits à cette lumière une teinte plus chaude.

Les manipulations chimiques s'effectuaient dans les coins obscurs fermés par des rideaux dont nous venons de parler.

Tout était parfaitement organisé. Des annonces et des prospectus avaient été lancés de tous côtés, mais les clients avaient manqué.

Cela tenait sans doute au petit nombre de gens désireux de faire leurs portraits à cheval, et aux difficultés de l'exécution qui exige comme on sait une immobilité complète.

De plus, la lumière tombant maigrement entre les bâtiments voisins, rendait l'opération beaucoup trop longue et par conséquent presque impossible à réussir.

Le local fut donc abandonné, resta longtemps vacant faute de pouvoir être approprié à aucun usage et finit par être loué temporairement par M. Francastor, pour lui, son domestique et ses chiens.

A Paris on trouve tout ce qu'on veut en cherchant bien, mais ce fut une vraie trouvaille de découvrir cette ancienne photographie équestre à proximité du cirque, car dans ce quartier opulent il n'y a guère de propriétaires assez peu soucieux de leurs intérêts pour compromettre la dignité de leurs immeubles, en y donnant asile à une trentaine de quadrupèdes.

Les affaires marchaient bien, et cependant M. Francastor s'ennuyait.

(A suivre.)

Etranger

Courrier télégraphique

Londres, 4 janvier. — Le *Standard* insiste pour la prompt évacuation par les Français de l'archipel des Nouvelles-Hébrides.

Le correspondant du *Times* à Vienne mentionne le bruit que l'Allemagne demanderait à la Russie de reconnaître le traité de Francfort qui a incorporé l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne; moyennant quoi l'Allemagne interposerait ses bons offices pour amener une entente de l'Autriche et de la Russie sur la Bulgarie. Le correspondant reconnaît d'ailleurs que cette nouvelle est fort douteuse.

Le *Times* croit que la période d'accalmie actuelle est causée par les emprunts que les ministres d'Autriche-Hongrie vont chercher à contracter.

Rome, 4 janvier. — Deux steamers partiront de Naples demain emportant à Massouah 600 soldats, deux millions de cartouches et 4,000 obus.

L'Italie a ordonné un nouvel achat de 1,200 mulets.

Paris, 4 janvier. — La démission de M. de Mahy est définitive. On assure que le contre-amiral Gervais accepte le portefeuille de la marine.

Le bruit de la retraite du général Logerot est démenti.

Le bureau de la gauche radicale fait inviter les membres du groupe à être très exacts à la première séance de la Chambre.

Un nommé Milmaut, inventeur d'un système télégraphique, a tiré ce matin plusieurs coups de revolver sur M. Regnault, directeur de l'école supérieure des télégraphes. M. Regnault a été atteint par deux balles; son état est grave. Milmaut accuse M. Regnault de lui avoir fait perdre un procès concernant son invention.

Chronique générale

Le Jubilé pontifical. — Nous donnons encore ici d'intéressants détails sur la cérémonie qui a eu lieu le 1^{er} janvier, à Rome.

Le cortège du Pape était ainsi composé et s'est avancé dans l'ordre suivant: les bussolants; les camériers de cape et d'épée; les chapelains secrets, le maître du sacré palais; Mgr l'aumônier secret et Mgr le sacriste; le chapitre de Saint Pierre, les porteurs des mitres et des tiaras, les cardinaux au nombre de 44; les officiers de la garde suisse et enfin le groupe magnifique entourant le Souverain Pontife porté en sedia. Derrière, les élèves du séminaire du Vatican fermaient la marche.

Les acclamations ont éclaté, malgré les officiers pontificaux qui ont fait ce qu'ils ont pu pour les empêcher, par respect pour le lieu saint. Pendant la messe, un silence profond s'est établi.

A l'élevation, les trompettes d'argent se sont fait entendre comme aux beaux jours d'autrefois, et leur son harmonieux, qui allait se perdre dans la grande coupole, produisait une indéfinissable émotion.

Après le *Te Deum*, étonné par le Pape, Sa Sainteté a procédé à la cérémonie de la bénédiction solennelle.

A l'extrémité de la grande nef, en face de la Confession, une petite estrade avait été élevée. C'est là que la sedia sera placée, c'est de là que le Pape donnera la bénédiction solennelle *Urbi et Orbi*, d'après le rite employé autrefois le jour de Pâques, quand le Souverain Pontife bénissait du haut de la loge de la basilique l'immense foule rassemblée sur la place de Saint Pierre.

La première partie du cortège ayant défilé au delà de l'estrade, les cardinaux se sont rangés autour de celle-ci, et la sedia a été déposée sur l'estrade. Le cardinal Ricci, diacre, a alors ôté la tiare au Souverain Pontife, qui, s'étant levé debout sur la sedia, a récité à haute et très intelligible voix les prières suivantes, tandis que Mgr Samminiatelli tenait devant lui le rituel:

Sancti Apostoli Petrus et Paulus, de quorum potestate et auctoritate confidimus, ipsi intercedant pro nobis ad Dominum.

Precibus et meritis Beatae Mariae semper Virginis, Beati Michaelis Archangeli, Beati Joannis Baptistae, et sanctorum Apostolorum Petri et Pauli et omnium sanctorum, miseretur vestri omnipotens Deus, et dimissis peccatis vestris perducatur vos Jesus Christus ad vitam aeternam Amen.

Indulgentiam, absolutionem et remissionem omnium peccatorum vestrorum, spatium veram et fructuosam penitentiam, cor semper penitens et emendationem vitam, et gratiam et consolationem Sancti Spiritus et finalem perseverantiam in bonis operibus tribuat vobis omnipotens et misericors Dominus. Amen.

Tandis que Sa Sainteté récitait ces prières, un silence solennel régnait dans la

vaste basilique. On aurait pu entendre voler une mouche. Seul un écho harmonieux dans l'intérieur de la coupole susurrant délicieusement la prière du Pontife. Le Saint-Père a ouvert ensuite ses bras et, d'une voix solennelle et plus forte, a béni l'immense auditoire prosterné: *Benedictio Dei omnipotentis, Patris et Filii et Spiritus Sancti descendat super vos et maneat semper.*

Puis Sa Sainteté s'est rassise, et le cardinal Ricci a publié l'indulgence accordée par le Souverain Pontife.

La tiare portée par le Pape était celle qui lui a été offerte par le diocèse de Paris; la mitre lui a été envoyée par l'empereur d'Allemagne; la chasuble de la messe a été brodée par les dames de l'aristocratie romaine, et la chasuble qu'il a revêtue après la messe pour la bénédiction *Urbi et Orbi* est celle que l'impératrice et les archiduchesses d'Autriche ont brodée de leurs mains.

La statue de saint Pierre avait été revêtue des plus riches ornements pontificaux.

L'audience du Pape aux Comités italiens. — Mardi, le Saint-Père a reçu, dans la Salle Ducale, les Comités italiens, et, en réponse à leur adresse, a prononcé un discours des plus remarquables.

Après avoir dit qu'il était particulièrement touché des vœux que lui offraient les représentants de cette Italie que Dieu aime au point d'en faire le siège du Vicaire de Jésus-Christ et sur laquelle les Souverains Pontifes ont versé, à toutes les époques de l'histoire, des trésors de sagesse, de gloire et d'honneur, le Pape a ajouté:

« Vous êtes de ceux qui veulent voir la Papauté rétablie dans cette condition de vraie souveraineté et d'indépendance qui lui est due à tous les titres. Nous savons que vous serez, pour ce fait, accusés de ne pas aimer votre pays, de le vouloir avili, ruiné. Mais n'en soyez pas émus, car c'est là une folle accusation.

« La vérité est que le Pape forme la plus pure et la plus splendide gloire de l'Italie (applaudissements); que l'Italie unie à la Papauté ressentirait la première sa vertu salutaire et qu'elle serait partout aimée et respectée.

« Au contraire, si l'Italie demeure en guerre avec la Papauté, elle sera affaiblie par des discordes et des divisions intérieures, verra son prestige diminuer au dehors et rencontrer partout un surcroît de difficultés et des obstacles sans nombre.

« Les Italiens qui sont avec le Pape, a continué le Saint-Père, pouvoient mieux aux vrais intérêts de la patrie. Observez que le simple Jubilé sacerdotal du Souverain Pontife a suffi pour émouvoir le monde entier, non seulement les catholiques et les personnes privées, mais les souverains, les princes, les gouvernements. Partout aussi les assemblées publiques ont rivalisé de zèle.

« Certes, ce fait est dû à la divine Providence, mais il trouve sa vraie explication dans la grande importance du Souverain Pontifical, phare lumineux, pouvoir mondial qui est de tous les temps, qui survit quand tout croule et qui sort des persécutions plus fort et plus grand.

« Quelle nation ne serait pas honorée de posséder cette institution? Et quelle folie de vouloir la rapetisser en faisant du mode de son existence une question d'ordre intérieur? Quelle indignité, explicable seulement par la perfidie de la haine sectaire, de vouloir mettre obstacle à son libre exercice, de la vouloir opprimée, humiliée, soumise à la merci d'une assemblée ou d'un gouvernement!

« Sûrement tous les catholiques et tous ceux qui ont à cœur l'ordre et le salut de la société humaine, ne le permettront jamais. »

Ces discours, qui a produit une sensation profonde, a été fréquemment interrompu par des applaudissements enthousiastes.

Dépêche du czar à Notre Saint-Père le Pape. — Samedi, le czar a envoyé de Gatchina au Saint Père la dépêche suivante:

« Je prie Votre Sainteté d'accepter mes sincères félicitations, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée au sein du sacerdoce de l'Eglise, à laquelle son glorieux Pontificat a su rendre de si éclatants services. »

« Désireux d'assurer les intérêts religieux de mes sujets du rite catholique romain, je ne doute pas que la haute sagesse dont Votre Sainteté a donné tant de preuves me permettra de concilier les besoins de l'Eglise romaine avec les principes fondamentaux de mon empire. »

Nous marquons au *Bulletin* les réflexions que nous inspire ce document russe.

Le cardinal Manning et le Jubilé de Léon XIII. — D'imposantes cérémonies ont eu lieu à Londres, dimanche dernier, dans la paroisse cathédrale de Kensington, pour célébrer le Jubilé sacerdotal de Léon XIII. Le D^r Weathers, évêque d'Amoyla, a chanté la grand-messe. Le cardinal Manning, qui prêchait le sermon de circonstance, a pris pour texte ces paroles tirées de l'Evangile

selon saint Luc: « Et le Seigneur dit à Simon: Va! que Satan a voulu vous prendre afin de... etc., etc. Mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille pas, et qu'une fois converti, tu confirmes tes frères dans la foi. »

Après avoir rappelé dans son exorde que la catholicité tout entière tressaillait d'allégresse en ce jour béni, Son Eminence a énoncé d'une manière forte savante le caractère spirituel et intellectuel du pontificat de Léon XIII. Le présent offert par les Anglais et les Allemands a été l'objet d'une mention spéciale. Composé de tous les livres écrits par les catholiques de ces deux nations durant les cinquante années passées, ce don est d'un caractère sans précédent jusqu'à ce jour.

Dans le cours de ses observations historiques et politiques sur la Papauté, le cardinal a fait allusion aux sottises plaisanteries lancées par certains écrivains qui, en se raillant du « Prisonnier du Vatican », méconnaissent la force et l'autorité des plus grands principes de gouvernement. Pour rendre plus vivement sa pensée, Mgr Manning a posé à ses auditeurs la question suivante:

« Supposez qu'une puissance ennemie se soit emparée du palais de St James ou du château de Windsor et ait laissé à la reine Victoria la jouissance du palais de Buckingham. Si cet envahisseur invitait notre reine légitime à se promener dans nos parcs, à parcourir nos rues en voiture, chaque Anglais ne s'écrierait-il pas: Non! que jamais son pied ne touche le seuil de vos demeures, tant que vous n'aurez pas quitté le territoire violé, tant que vous n'aurez pas repassé la mer. »

Dans la conclusion de son sermon, le cardinal a observé que Léon XIII règne sur la plus nombreuse chrétienté qui ait jamais été connue. La chrétienté des premiers temps se composait de l'empire romain; au moyen-âge la chrétienté était formée de l'Europe; de nos jours la chrétienté embrasse le Nouveau Monde au-delà de l'Atlantique, pénètre dans l'Orient, se propage dans la sombre terre d'Afrique, et y apporte aux millions d'hommes qui s'y trouvent l'éclatante et douce lumière de l'Evangile.

Mgr Manning a terminé son sermon par ces paroles: « Soyons confiants, courageux et fidèles. Notre devoir est de penser comme l'Eglise, d'avoir les mêmes sentiments que l'Eglise et de croire avec l'Eglise. »

Fribourg

Encore! — Le *Confédéré* s'obstine dans sa serviable maladresse. Tant mieux. Il fut un temps où les rédacteurs de ce journal connaissaient le catéchisme. D'aucuns même étaient versés dans la spiritualité. Ce n'est pas ceux-là qui, voulant faire une *monnaie* à M. le chanoine Morel, lui auraient attribué les stupides paroles dont vent le charger la Rédaction actuelle de la feuille rouge.

A chacun son métier. Une autre fois, quand le *Confédéré* voudra faire parler un prêtre, même et surtout pour lui imputer des sottises, qu'il les fasse inventer par un collaborateur qui, ou sache un peu de théologie, ou connaisse au moins les éléments de la terminologie ecclésiastique. Alors ses inventeurs pourront tromper quelqu'un, ce qui n'est pas le cas maintenant.

Comme nous l'avons déjà dit, puisqu'il faut que le *Confédéré* fasse la guerre à M. le chanoine Morel, nous sommes enchantés de lui voir employer une arme qui ne blesse que celui qui s'en sert. Droit, il pourrait faire du mal; mais il pousse la maladresse jusqu'au point de rendre les plus précieux services aux causes qu'il veut combattre.

90 au lieu de 70. — Le *Confédéré* nous apprend qu'il avait fait une erreur typographique en plaçant au N° 70 le domicile « du fameux baron de Meckenheim », dont l'affaire a « fait sensation » dans ses bureaux.

Ce personnage aurait habité non le N° 70 (maison Challamel), mais le N° 90 (maison Roth).

Soit. Il reste maintenant au *Confédéré* à expliquer en quoi et pourquoi les « ultramontains de Fribourg » sont responsables des locataires du N° 90, tandis qu'ils ne le seraient pas des locataires du N° 70.

Nécrologie. — Une humble et sainte existence de prêtre vient de se terminer. Le 4 janvier est mort à Villaz-Saint-Pierre, M. le chapelain Deschoux. Né en 1806 à Fuyens, commune de la paroisse de Villaz-Saint-Pierre, il fut ordonné prêtre en 1841, dans sa 35^e année, et depuis lors il n'a pas

quitté sa paroisse d'origine, où il a été un exemple d'édification.

Fin chrétienne. — Dans l'éloge pompeux qu'il fait de M. Paul Morel, décédé dernièrement à Vuadens, le *Confédéré* omet ce qui fait le plus d'honneur au défunt; celui-ci a édifié toute la paroisse par une fin chrétienne.

Scènes de montagne. — La semaine dernière, le chemin escarpé de la vallée de l'Evi a failli être le théâtre de deux graves accidents.

Un habitant de Neirivue descendait un traîneau de foin. Il fut entraîné et tomba d'une hauteur de 20 mètres dans le torrent de la Marivue. Heureusement la chute eut lieu à une place où l'eau était profonde. Le traîneau et sa charge de foin suivirent le montagnard et tombèrent sur lui. Celui-ci parvint néanmoins à se dégager, et des passants étant arrivés, le retirèrent du gouffre avec des cordes.

Le lendemain, un autre habitant de Neirivue, traînant une charge de bois, fit le même saut dans des conditions presque identiques. C'est un vrai miracle qu'il n'ait pas été tué.

Le chemin de l'Evi a des passages vraiment effrayants, et il serait de la prudence la plus élémentaire d'y placer des garde-corps.

Dans la neige. — Dans la nuit de la Saint-Sylvestre, un jeune homme du Löwenberg et un homme de Cressier ont péri dans la neige.

L'assemblée bourgeoise de la ville de Fribourg est convoquée sur le dimanche 8 janvier 1888, à 10 h. du matin, au bâtiment des Ecoles, près Saint-Nicolas, pour s'occuper des budgets des diverses administrations bourgeoises pour 1888.

Orphelinat. — La Commission de l'orphelinat remercie vivement les personnes charitables qui ont si généreusement répondu à son appel et lui ont fait parvenir de nombreux et charmants cadeaux pour l'arbre de Noël. (Communiqué.)

Société fribourgeoise des sciences naturelles. — Séance ordinaire, jeudi 5 janvier 1888, à 8 heures du soir.

Tractanda: 1° Quelques données sur la théorie mécanique de la chaleur; 2° Divers. (Communiqué.)

Eglise des RR. PP. Capucins, à Fribourg

FÊTE DE L'ÉPIPHANIE

Vendredi 6 janvier.

Assemblée des Tertiaires à 4 heures. Instruction suivie de la consécration au Sacré-Cœur de Jésus et de la Bénédiction du Très Saint-Sacrement. (Indulgence plénière.)

Petite Gazette

BIENFAISANCE. — A l'occasion du Nouvel-An, M. J. Kündig, à Yverdon, a eu la charitable pensée de faire abattre une vache et dans distribuer la viande aux pauvres. L'infirmerie en a reçu cinquante kilos pour sa part. Dans maint petit intérieur on aura pu, pendant ces jours où les gens aisés festoyaient, placer sur la table de famille un plat de résistance et dîner plus copieusement qu'à l'ordinaire, grâce à l'acte généreux de M. Kündig.

SECOURS MUTUELS. — Les diverses sociétés locales de secours en cas de maladie du canton de Thurgovie ont conclu entre elles un concordat aux termes duquel les membres de l'une d'elles deviennent de droit membres de telle autre dès qu'ils changent de domicile.

RECONSTITUTION ARCHÉOLOGIQUE. — On peut voir, dans une des salles du restaurant *Zwei blauen Fahnen*, à Zurich, une curiosité unique en Suisse. Il s'agit d'une cabane de l'époque lacustre construite au moyen de branches de sapin et de roseaux. Les parois de cette hutte primitive sont ornées de cornées de chasse, de hures de sangliers, de trophées de cerf, de peaux d'ours et de renards, etc. On trouve également des morceaux de viande desséchée et des poissons secs. A proximité du foyer qui occupe un des coins de l'habitation, se trouvent toute une série de pots et de vases de dimensions diverses trouvés au bord des lacs de Bienne et de Morat.

INDUSTRIE. — La maison Escher, Wyss et Cie, à Zurich, la fabrique de machines d'Oerlikon et la maison Zschokke et Cie, à Aarau, ont fondé avec M. Frey, ambassadeur suisse à Washington, un consortium pour l'exploitation des forces motrices du Rhin à Rheinfelden. Des usines seront fondées dans cette ville, et le surplus de force servira à l'installation de la lumière électrique à Bâle.

LE FROID ET LA NEIGE. — Dernièrement un jeune Alsacien est allé demander un gîte à la prison de Château-d'Éx. Il avait les deux pieds entièrement gelés et a dû être transporté à l'infirmerie, où l'amputation des deux doigts des pieds sera nécessaire. Ce jeune homme,

venu à pied d'Alsace, allait de ferme en ferme pour demander de l'ouvrage.

Pendant la tourmente de neige de mercredi passé, un facteur du télégraphe a disparu dans une gonfle sur la route entre Starrkirch et Dæmken (Soleure). L'accident fut heureusement remarqué par le personnel d'un train qui passait en ce moment. Le convoi fut arrêté une minute et le facteur délivré de sa froide prison.

LE FROID AUX ETATS-UNIS. — Le froid qui se fait sentir actuellement dans l'ouest des Etats-Unis, cause de terribles souffrances aux habitants de la partie occidentale du Kansas, où sévit, comme on le sait, une véritable disette de charbon et de moyens de chauffage.

Quatre personnes sont mortes de froid dans le comté de Clark, et une femme et deux enfants ont été gelés à Dighton. Beaucoup d'habitants de ces régions n'y sont installés, paraît-il, que depuis l'été dernier et souffrent presque autant du manque de provision de bouche que de la disette de charbon. Ils avaient trop comptés sur les compagnies de chemins de fer pour s'approvisionner, et celles-ci font, affirme-t-on, tout ce qu'elles peuvent pour soulager ces malheureux; mais on prétend qu'elles manquent de wagons.

Quoi qu'il en soit, la misère est telle dans le comté de Clark, que la Compagnie du chemin de fer de Santa-Fé s'est offerte à y transporter gratuitement toutes les provisions qu'on voudra bien y envoyer pour soulager les habitants.

FAMINE. — D'après des informations parvenues de Cetinje à l'agence Reuter, la famine règne dans la vallée de la Zeta (Montenegro). Jamais encore la population de cette vallée n'avait eu à endurer une détresse aussi grande. Le gouvernement a ordonné l'envoi de secours immédiats en farines et autres provisions, et une souscription publique a été ouverte à Cetinje au profit des nécessiteux.

LES RESTES DE NAPOLEON III. — Samedi ou lundi prochain, les restes de feu Napoléon III et du prince impérial seront transportés de Chislehurst à la nouvelle résidence de l'impératrice Eugénie, à Farnborough.

Cette translation aura lieu sans aucun cérémonial. Du moins, c'est le vœu exprimé par la veuve de Napoléon III. On croit qu'aucun membre de la famille royale d'Angleterre n'y assistera.

BATAILLE DANS UN TRAIN. — Un train allant d'Altenkirchen à Limbourg a dû s'arrêter, la semaine dernière, en rase campagne, en raison d'une querelle qui s'était élevée entre les voyageurs d'un wagon de 4^e classe et qui avait pris des proportions d'un véritable combat. Les combattants se jetaient à la tête tous les objets en bois qu'ils pouvaient détacher du wagon et se frappaient avec un acharnement toujours croissant. Le conducteur, qui tenta d'arrêter l'ordre, fut blessé à la tête. Il fit arrêter le train et demanda, par télégraphe, à la station de Limbourg d'envoyer tous les agents de police disponibles. Les agents arrivèrent et rétablirent l'ordre dans la mesure du possible. Le train se remit en marche, et, à son arrivée à Limbourg, les principaux combattants furent internés dans la prison de la ville.

Petite poste

M. F. J. R. à V. — Reçu votre mandat postal pour votre abonnement à la Liberté pour 1887. Merci.

M^o veuve A. au B. (Vaud). — Reçu 14 fr. pour abonnement Liberté 1888 et 2 fr. pour librairie. Merci.

M. C. G. i. à R. — Reçu votre mandat postal pour l'abonnement à la Liberté pour 1887. Merci.

M. H. à F. (Basse-Autriche). — Reçu 25 fr. pour votre abonnement à la Liberté pour 1888. Merci.

M. R. r. c. à S. — Reçu 20 fr. pour votre abonnement à la Liberté, payé au 1^{er} septembre 1887. Merci.



La paroisse de Villaz-Saint-Pierre et le décanat de Romont ont la douleur de faire part aux membres du clergé, aux parents et aux connaissances, de la perte bien sensible qu'ils viennent de faire dans la personne vénérée de

M. CLAUDE DESCHOUX,

RÉVÉREND CHAPELAIN

de Villaz-Saint-Pierre

durant 46 ans.

L'enterrement est fixé à 9 heures, samedi 7 janvier.

R. I. P.



La messe d'anniversaire pour

M. Antoine de Remy de Bertigny,

sera chantée à l'église de Saint-Nicolas, lundi 9 janvier 1888, à 8 1/2 heures du matin.

R. I. P.



Le comte et la comtesse Max de Diesbach et leurs enfants, M. et Mme Henri Von der Weid et leurs enfants, M. Charles-Auguste Von der Weid ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de

M. Alphonse VON DER WEID,

ancien capitaine au service de Naples.

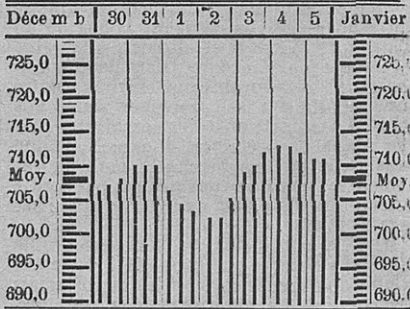
L'enterrement aura lieu vendredi 6 janvier 1888, à Bourguillon. Le convoi partira de Fribourg à 2 heures, et les offices se célébreront samedi à 9 heures, à Bourguillon.

R. I. P.

Observatoire météorologique de Fribourg

BAROMÈTRE

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.



THERMOMETRE (Centigrades)

Décemb.	30	31	1	2	3	4	5	Janvier
7h. matin	-13	-16	-15	-9	0	-7	-7	7h. matin
4 h. soir	-11	-11	-9	-7	0	-3	-4	4 h. soir
7 h. soir	-12	-12	-9	-2	-2	-4	-4	7 h. soir
Minimum	-13	-16	-15	-7	-2	-7	-7	Minimum
Maximum	-11	-11	-9	-2	0	-3	-3	Maximum

M. SOUSSENS, rédacteur.

L'opinion d'un médecin sur les soins à donner à la bouche. Vu que de nos jours les meilleurs remèdes pour la conservation des dents sont falsifiés, il nous semble être opportun de faire mention d'un extrait de l'ouvrage récemment édité et intitulé *La bouche*, tout en désirant que cette citation ait un succès complet.

M. le Dr Ernest Papay, l'auteur de l'ouvrage mentionné, dit entre autres ce qui suit: « Sur aucun domaine on ne fait autant de charlatanisme que dans la propagation des remèdes pour les soins à donner aux dents et à la bouche. On vante souvent et en phrases bien sonantes, des teintures d'une valeur équivoque et le bon et trop crédule public ne manque naturellement pas de se laisser tromper par ces vanteries, sans penser que les dents sont nécessairement gâtées ensuite de l'emploi continu de ces mixtures. Toutes ces eaux et pâtes dentifrices ne sont presque toujours que des imitations faibles ou même nuisibles de l'Eau et la Pâte dentifrice depuis longtemps éprouvées du Dr Popp, ou elles sont des préparations combinées de divers acides qui, tôt ou tard, attaquent même l'acier. La meilleure Eau dentifrice de nos jours est celle du Dr Popp et il est vraiment étonnant que le public qui pourrait se procurer dans toutes les pharmacies et drogueries les préparations depuis 40 années éprouvées au Dr Popp, dentiste de la Cour impériale et royale d'Autriche, se serve encore d'autres remèdes. »

Huit centimes par jour c'est la dépense que coûte une cure par les Pilules suisses du pharmacien R. Brandt. Chacun doit se dire qu'il n'existe pas de meilleur remède, plus sûr et meilleur marché, contre l'insappérence, les renvois, les flatuosités, les hémorrhoides, etc. que les Pilules suisses du pharmacien R. Brandt; on les trouve presque dans toutes les pharmacies au prix de 1 fr. 25 la boîte.

Société catholique des ouvriers

A FRIBOURG

Arbre de Noël

Vendredi, 6 janvier 1888 (Epiphanie) à 8 heures du soir, dans la salle de l'auberge des Maréchaux. Prière cordiale à tous les protecteurs et amis d'y assister en grand nombre.

(O 5) Le Comité.

Un jeune homme de 17 ans, connaissant l'allemand et le français, désire trouver une place dans une banque à Fribourg. Le jeune homme peut présenter les meilleures recommandations.

S'adresser à **Orell, Füssli & Cie, à Fribourg.** (O. 970/760)

Plus de maux de dents!

LES gencives malades guéries instantanément PAR LA CÉLÈBRE Eau Anathérine DU Dr POPP dentiste de la Cour I. R. à Vienne.

Par l'emploi de cette eau avec la Pâte dentifrice du Dr POPP ou poudre pour les dents, on obtient et on conserve toujours de BONNES ET BELLES DENTS et on guérit en même temps toutes les maladies des dents et de la bouche.

PLOMB DENTAIRE DU Dr POPP que chaque personne peut se placer elle-même dans la dent creuse.

Les remèdes dentaires du Dr POPP n'ont pu être égalisés par d'autres jusqu'à ce jour. Leur efficacité est garantie en suivant exactement le mode d'emploi.

Le savon aux herbes du Dr POPP est le remède le plus sûr contre les éruptions de la peau.

Ce savon est très salubre dans son emploi AUX BAINS comme son usage l'a prouvé bien des fois.

Dépôts à Fribourg: Boéchat et Bourgnonecht, pharm.; A. Pittet, pharm.; Ch. Lapp, droguerie; Vilmar-Götz, pharm.; à Châtel-St-Denis: L. Wettstein, pharm.; à Payerne: Pharmacie Muller; à Morat: Golliez, pharm.; à Estavayer: Porcelet, pharm.; à Romont: Comte, pharm.; à Avenches: Gaspary, pharm.; à Genève: Burkel, frères (en gros). (4 4)

ON DEMANDE

Pour entrer de suite pour Fribourg des cuisinières et femmes de chambre, connaissant le service; une bonne d'enfants sérieuse; pour la Chaux-de-Fonds, des filles pour aider dans le ménage. S'adresser au bureau de placement, rue des Alpes, 23, **Marie Jacquenoud.** (7-6)

Maladies du bas-ventre

Ardeur d'urine. Hématurie. Affections de la vessie et des reins. Traitement par correspondance suivant une méthode scientifique moderne. Remèdes inoffensifs. Point de dérangement dans sa profession; discrétion à toute épreuve. (O. 318/404/88) BREMICKER, méd. prat., à GLARIS (Suisse). Succès garanti dans tout cas curable.

RÉCUEIL D'ANECDOTES

ET

FAITS DIVERS COMIQUES

dédié aux amis de la gaieté.

Brochure de 134 pages in-12°, ornée d'une gravure, contient:

Historiettes amusantes, Contes originaux, Anecdotes amusantes, Scènes comiques, Mots pour rire, Gasconnades, Calembours, Naïvetés, etc.

Prix: 1 franc.

En vente à l'Imprimerie catholique.

FARINE lactée. H. NESTLÉ
20 ANS DE SUCCES

32 RÉCOMPENSES

DONT

12 DIPLOMES D'HONNEUR

ET

14 MÉDAILLES D'OR



Marque de Fabrique

CERTIFICATS

nombreux

des premières

AUTORITES

médicales

ALIMENT COMPLET POUR LES ENFANTS EN BAS-AGE

Supplée à l'insuffisance du lait maternel, facilite le sevrage, digestion facile et complète. — S'emploie aussi avantageusement chez les ADULTES comme aliment pour les ESTOMACS DELICATS. — Pour éviter les nombreuses contrefaçons, exiger sur chaque boîte la signature de l'inventeur, **Henri Nestlé, Vevey (Suisse).** — Se vend dans toutes les bonnes pharmacies et drogueries. (8) [H. 1 Q.]

A. Chiffelle, à Fribourg

vient d'ouvrir un magasin de (O 6/5)

QUINCAILLERIE
95, Rue de Lausanne, 95

(Ancien magasin de Chaussures de M. Dossenbach, LA CONCURRENCE)

Prix modérés. Marchandises de 1^{er} choix.

EXTRAIT DU CATALOGUE DES LIVRES DE PIÉTÉ

en vente à

L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

Paroissien romain très complet, in-18, 1043 pages, contenant les Offices de tous les dimanches et de toutes les fêtes de l'année qui peuvent se célébrer le dimanche, les Epîtres et Evangiles en latin et en français, plusieurs Offices concédés par le Souverain Pontife, etc. Reliure anglaise, basane, tranche marbrée, 2 fr. 50, tranche dorée, 3 fr. Reliure chagrin, tranche dorée, 4 fr., 4 fr. 50; reliure chagrin, 1^{er} choix, 6 fr., 6 fr. 50.

Paroissien romain, 784 pages, in-32 raisin, contenant les offices de tous les dimanches et des principales fêtes de l'année, en latin et en français; 1 fr. 30, 1 fr. 50, 1 fr. 80, 2 fr. 50.

Paroissien romain, 812 pages, in-32 raisin, 1 fr. 50, 1 fr. 80, 2 fr. 50.

Petit paroissien romain, in-32 carré, 316 pages, 60 cent., 80 cent., 1 fr. 20.

Paroissiens divers, édition de luxe, depuis 5 fr. à 25 fr.

VIENT DE PARAÎTRE:

ELEMENTA PHILOSOPHIÆ
theoreticæ et practicæ
auctore J.-B. JACCOUD, S. Theol.

Magistro neonon et Philosophiæ Professore.

Un fort volume in-8°, **PRIX: 5 francs.**